FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ☐ NON

APPLIQUER LA BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE PORCIN

OBJECTIFS

> Connaître les bases scientifiques de la PPA pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage
> Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
> Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

INTERVENANTS

Christine Meymerit, formatrice agréée et experte en élevage porcin ou autre formateur expert agréé spécifique à l'élevage porcin.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> 28 mars 2025
> INTERFACE ELEVAGE 57 route de Samadet 64410 Arzacq-Arraziguet
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

APPLIQUER LA BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE PORCIN

ELEVAGE PORCIN

PROGRAMME

Selon l'arrêté du 16/10/18 dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine (PPA) cette formation est obligatoire pour le référent Biosécurité de chaque élevage afin de définir et de gérer un plan de biosécurité sur l'ensemble de l'exploitation où sont élevés les suidés.

> Les bases scientifiques de la PPA

Reconnaissance de la maladie / Evaluation des risques / Situation épidémiologique

> Concevoir et gérer un plan de biosécurité

Définition des zones & flux / éléments de biosécurité
Cas concrets

> Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

Plan de nettoyage, désinfection, dératisation / examen de documents

> Bilan de la journée

L'attestation de formation du référent biosécurité transmise après formation devra être jointe au Plan de Biosécurité

DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC
ÉLEVEURS OU SALARIÉS EN ÉLEVAGE PORCIN

PRÉ-REQUIS
AUCUN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE ET ACTIVE, ANALYSE DE SITUATION, EXERCICES SUR ÉTUDE DE CAS

EVALUATION DES ACQUIS
QUIZ EN DÉBUT DE SESSION, EXERCICES DE MISE EN SITUATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE EXPLOITATION EN FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 163,33€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 196€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions.**

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.